

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190606C-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 26 juin 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Anne-Valérie RODRIGUES, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absentes : Teaki DUPONT, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

n°06c

DIRECTION RESSOURCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Antoine Goyer

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 Février 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 4 avril et 13 Novembre 2018 approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice ;

Vu le compte de gestion du budget de la cuisine centrale pour l'exercice 2018 dressé par le comptable ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 17 Juin 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget de la cuisine centrale ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et crédits portés aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats suivants du compte administratif 2018 et les restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190606C-DE

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Résultats
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1 506 496,78 €	1 409 931,45 €		
Recettes	1 606 496,78 €	1 470 156,71 €		
Résultat de clôture		60 225,26 €		
Résultat reporté		221 496,78 €		
Résultat net de fonctionnement				281 722,04 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	95 856,39 €	68 571,76 €	9 835,53 €	
Recettes	95 856,39 €	30 848,74 €		
Résultat de clôture		-37 723,02 €		
Résultat reporté		55 856,39 €		
Résultat net d'investissement				8 297,84 €
Résultat global de clôture		299 855,41 €		
Résultat net global				290 019,88 €

Délibération adoptée à la MAJORITE

9 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC - Dominique SAURAY - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE– Dominique DAUGES)

3 ABSTENTIONS (Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire